

Glossaire

Année de référence : année pour laquelle la moyenne annuelle d'un indice donné est égale à 100. Eurostat impose que l'année de référence soit publiée au plus tard trois ans après (Ex : en janvier 2013, les indices sont en référence 2010).

Année de base : année caractérisée par l'ancienneté des poids utilisés pour le calcul de l'IPI.

Branche : une branche (ou branche d'activité) regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou produisent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée, tandis qu'un secteur regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

Classe : niveau de ventilation à 4 positions de la nomenclature d'activités économiques (NAF).

Classification de produits française (CPF) : la nomenclature des produits (associée à la nomenclature des activités économiques) en vigueur en France depuis le 1er janvier 2008 est la classification des produits française (CPF rév 2). Cette classification est identique à la nomenclature des produits de l'Union européenne (UE), dénommée classification statistique des produits associée aux activités dans la CEE (CPA). La CPF rév 2 comporte sept niveaux de regroupement : 21 sections, 88 divisions, 261 groupes, 575 classes, 1342 catégories et 3142 sous-catégories. Elle a succédé à la CPF rév. 1 qui était en vigueur depuis le 1er janvier 2003.

Coefficient technique : terme générique désignant les coefficients de productivité et les déflateurs.

- Coefficient de productivité : à une série élémentaire suivie en heures travaillées est associée une série de coefficients de productivité permettant d'obtenir des indices en volume.
- Déflateur : séries d'indices des prix à la production. À une série élémentaire suivie en facturation est associée une série de prix à la production permettant d'obtenir des indices en volume.

Déflateur : de manière générale, un déflateur implicite mesure les variations de prix dans un domaine de l'économie en divisant la grandeur en valeur par cette même grandeur en volume. Les déflateurs implicites sont nommés d'après l'agrégat utilisé. Les déflateurs du PIB, de la dépense de consommation finale, de la formation de capital brute, des exportations et des importations mesurent les variations de prix dans leur domaine respectif de l'économie. Ils sont utilisés pour corriger les agrégats des effets de l'inflation. Le déflateur du PIB s'écarte de l'indice des prix à la consommation, en fonction notamment, de l'évolution des prix des importations, des exportations et de la FBCF.

Dénominateur : dénominateur utilisé pour le calcul d'un indice élémentaire. Il est égal à la moyenne annuelle des numérateurs pour les DCA de l'année de référence (année pour laquelle la moyenne annuelle des indices est égale à 100) pour la plupart des séries (hors celles relevant de l'agroalimentaire).

Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise / ESANE : le dispositif Esane combine des données administratives (obtenues à partir des déclarations annuelles de bénéfices que font les entreprises à l'administration fiscale et à partir des données annuelles de données sociales qui fournissent des informations sur les salariés) et des données obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises enquêtées par un questionnaire spécifique pour produire des statistiques structurelles d'entreprises (enquête sectorielle annuelle/ESA).

Enquêtes mensuelles de branche (EMB) : ces enquêtes obligatoires recueillent des données permettant de suivre l'évolution mensuelle de la production industrielle. À partir de ces données, l'Insee calcule l'indice de la production industrielle et en assure la publication chaque mois.

Enquête annuelle de production (EAP) : l'enquête annuelle de production (EAP), réalisée pour la première fois en 2009, vise à détailler et à analyser, en valeur et quantité, les biens et les services industriels vendus. Elle aborde les thèmes de la vente, de l'installation, de la pose, et de la maintenance de produits industriels. Cette

enquête est adressée à environ 40 000 entreprises des secteurs économiques de l'industrie (hors industries agroalimentaires) situées en France métropolitaine.

Indice de Laspeyres : un indice de Laspeyres est un indice dont la variable dont on neutralise l'évolution est fixée à sa valeur à la date initiale. Ainsi l'évolution de l'indice entre une période 1 et une période 2 se calcule de la façon suivante : $Lp_{2/1} = \sum q_1 p_2 / q_1 p_1$. À l'inverse, un indice de Paasche est un indice dont la variable dont on neutralise l'évolution est fixée à sa valeur à la date finale : $Lq_{2/1} = \sum q_2 p_2 / q_2 p_1$

Indice chaîné : chaîné un indice signifie construire un indice de long terme, par exemple un indice de volume de long terme, en cumulant les mouvements élémentaires d'indices de court terme de base différentes. Par exemple un indice entre 0 et t peut être calculé de la façon suivante : $Ich_{t/0} = I_{1/0} \times I_{2/1} \times \dots \times I_{t/t-1}$, où I peut être un indice de Laspeyres, de Paasche ...

Indice de prix à la production (IPP) : les indices de prix à la production (IPP) dans l'industrie pour le marché français mesurent l'évolution des prix de transaction, hors TVA, de biens issus des activités de l'industrie et vendus sur le marché français. Les indices de prix à la production dans l'industrie pour les marchés extérieurs traduisent l'évolution des prix de transaction (convertis en euros, donc incluant les effets de change), FAB, de biens issus des activités de l'industrie française et vendus sur les marchés extérieurs. La combinaison de ces deux indices détermine les indices de prix à la production dans l'industrie (marché français et marchés extérieurs). Ces indices sont calculés à partir de relevés de prix mensuels de quelque 24 000 produits recueillis auprès d'un échantillon représentatif de 4 200 entreprises dans le cadre de l'enquête Observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises.

Nomenclatures (activités, produits) : les nomenclatures d'activités et de produits ont été principalement élaborées pour faciliter l'organisation de l'information économique et sociale. Leur finalité est donc essentiellement statistique. Lors de leur utilisation à des fins de gestion administrative, il convient de garder en mémoire cette finalité originelle : le type d'unités pris en compte, la méthode de détermination de l'activité principale, les modalités d'agrégation, les principes de construction sont fortement liés à ces objectifs d'information statistique.

Les nomenclatures actuellement utilisées sont pour :

1. la classification des activités :
 - au niveau international, la CITI ;
 - au niveau européen, la NACE ;
 - au niveau français, la NAF.
2. la classification des produits :
 - au niveau international, la CPC ;
 - au niveau européen, la CPA ;
 - au niveau français, la CPF.
3. les enquêtes de production :
 - au niveau européen, PRODCOM ;
 - au niveau français, PROFRA.
4. les échanges extérieurs :
 - au niveau international, le SH ;
 - au niveau européen, la NC ;
 - au niveau français, la NGP.

Nomenclature agrégée / NA 2008 : avec le passage à la NAF rév.2 (nomenclature d'activités française révisée au 1^{er} janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales, car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions, respectivement en 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2.

Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse. Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « Axx » où xx représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;
- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.

- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;
- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;
- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Nomenclature d'activités française (NAF) : la nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1er janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes. La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes. La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1er janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes. La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1er janvier 1993.

Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne / NACE : la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE) a été adoptée en 1970 afin d'établir une nomenclature statistique commune des activités économiques dans la Communauté européenne garantissant la comparabilité entre nomenclatures nationales et nomenclatures communautaires et, partant, entre statistiques nationales et statistiques communautaires, mais n'a pas fait l'objet d'un règlement européen.

Numérateur : numérateur utilisé pour le calcul d'un indice niveau série-élémentaire (appelé aussi indice élémentaire).

Pondération : poids d'agrégation d'une série (élémentaire ou agrégée) en une série de niveau supérieur (ex : pondération de la série E2021Z1 dans la sous-classe E2021Z).

Prix de base : montant que le producteur reçoit de l'acheteur par unité de bien ou de service produite, diminué des impôts sur les produits et augmenté des subventions sur les produits. Le prix de base exclut les frais de transport facturés séparément.

Prodcom (enquête) : l'enquête Prodcom est une enquête statistique communautaire portant sur la production industrielle commercialisée en volume par produit. La production est définie par une liste de produits dont les rubriques sont constituées d'articles ou regroupements d'articles de la nomenclature combinée (NC) et reliée aux autres nomenclatures de produits.

ProdFra (la nomenclature ProdFra) : ProdFra est l'acronyme de " Production Française ". La nomenclature ProdFra est une nomenclature française de produits, articulée à la fois sur la « Classification des Produits Française », CPF, et sur la liste Prodcom.. Elle couvre toutes les sous-catégories de la CPF industrielle.

Productivité : en économie, la productivité est définie comme le rapport, en volume, entre une production et les ressources mises en œuvre pour l'obtenir. La production désigne les biens et/ou les services produits. Les ressources mises en œuvre, dénommées aussi facteurs de production, désignent le travail, le capital technique (installations, machines, outillages...), les capitaux engagés, les consommations intermédiaires (matières premières, énergie, transport...), ainsi que des facteurs moins faciles à appréhender bien qu'extrêmement importants, tels le savoir-faire accumulé.

Production (comptabilité nationale): activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

Rebasement : au cours du temps, les produits et la production industrielle évoluent : de nouveaux produits apparaissent sur le marché, tandis que d'autres disparaissent. De même, les processus de production changent. Ces déformations structurelles rendent nécessaires d'adapter le contenu des produits suivis dans l'indice de la production industrielle. Le processus d'adaptation des indices à l'appareil industriel constitue le cœur du rebasement.

Série élémentaire ou série-témoin : une série élémentaire est le niveau le plus fin de calcul et d'observation des indices. Elle est issue directement de l'agrégation des données individuelles de production des entreprises. Le cas échéant déflatée ou corrigée de l'augmentation de la production, elle est nécessairement en « volume ».

Sous-classe : niveau de ventilation à 5 positions de la nomenclature d'activités économiques (NAF).

Unité légale / Entreprise-unité légale :

L'unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, sécurité sociale, DGI,...) pour exister. L'existence d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs (pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales). L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans SIRENE.

Cette définition de l'unité légale ne doit pas être confondue avec celle de l'entreprise au sens statistique, qui peut regrouper plusieurs unités légales

Valeur ajoutée : solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.